

Quel statut juridique choisir pour son entreprise ?

Description

Le statut juridique d'une entreprise détermine son cadre légal et impacte son fonctionnement et son développement. [Créer son entreprise](#) nécessite de faire un choix avisé du statut juridique car il conditionne la structure, la gestion, la fiscalité et la responsabilité des dirigeants. Il existe un large choix de [formes juridiques](#) avec des spécificités propres à chacune. Il est donc nécessaire de tenir compte de certains éléments notamment le capital social, l'affectio societatis, l'activité envisagée, l'étendue de la responsabilité ainsi que les différents régimes sociaux et fiscaux afin de choisir la forme juridique adéquate.

[Choisir votre statut juridique en ligne](#)

Qu'est-ce qu'un statut juridique pour une entreprise ?

Le statut juridique d'une entreprise **pose le cadre légal dans lequel vont se dérouler les activités de l'entreprise**. Les règles de fonctionnement et de gestion dépendent du choix qui est fait au moment de la création de l'entreprise. L'importance de ce choix nécessite que certains paramètres soient pris en compte car si certains permettent de limiter les risques, d'autres aident à limiter les obligations administratives et comptables. Ainsi, ce choix influence à la fois la fiscalité de l'entreprise et celle de son dirigeant, ainsi que le régime de sécurité sociale qui s'applique.

A noter : Une entreprise peut être amenée à modifier sa forme juridique pour différentes raisons. Cela implique le suivi de [certaines formalités](#).

Quels critères prendre en compte pour le choix du statut juridique de son entreprise ?

Ces différents critères **permettent de faire un choix avisé et d'opter pour le statut juridique qui convient le mieux à votre projet entrepreneurial**. La [création de votre entreprise en ligne](#) seul ou à plusieurs nécessite d'avoir une idée précise du mode de gestion ainsi que des responsabilités qui vous incombent.

Volonté de s'associer ou non

La volonté de s'associer ou **affectio societatis** est l'élément intentionnel qui fonde la décision de créer ensemble une société. Toutefois, il est tout à fait possible de se lancer tout seul en tant que **travailleur indépendant**. Pour chacune de ces situations, il existe des formes juridiques adaptées.

Activité envisagée

L'activité envisagée, en raison des réglementations spécifiques à chaque secteur **peut restreindre les choix possibles de de formes juridiques**. Par conséquent, certaines formes d'entreprises sont limitées dans les activités qu'elles peuvent exercer.

A noter : Certaines activités ne sont pas éligibles au régime de la micro-entreprise.

Etendue de la responsabilité

L'étendue de la responsabilité est une question assez délicate car le patrimoine personnel des associés peut être mis à contribution ou pas en fonction du choix opéré.

En effet, selon le statut juridique choisie, la responsabilité **peut être soit limitée au montant des apports, soit illimitée**.

Bon à savoir : En SARL, la responsabilité des associés est restreinte aux montants qu'ils ont investis lors de la création de l'entreprise, appelés leurs apports. Ils contribuent en apportant des biens, de l'argent ou d'autres valeurs au capital social de la société.

Régime fiscal

Le régime fiscal des bénéficiaires est fonction du statut juridique de l'entreprise. Il y **a d'une part les entreprises soumises à l'imposition des sociétés de personnes et d'autres part celles assujetties à l'impôt sur les sociétés**. Ainsi l'entreprise individuelle, la SARL de famille, la SNC, la société civile qui sont assujetties au régime des sociétés de personnes et les SA, SAS, SARL sont soumises à l'impôt sur les sociétés.

A noter : Certaines sociétés offrent la possibilité d'opter pour l'impôt sur les sociétés ou le régime des sociétés de personnes.

Régime social

Le statut social du dirigeant peut prendre deux formes à savoir :

1. Assimilé salarié : Il peut cumuler son statut de dirigeant avec un contrat de travail. Ce cumul est encadré par la loi. Aussi, même si les charges sociales sont élevées, la protection sociale est tout aussi importante ;
2. TNS : Le dirigeant considéré comme travailleur non salarié ne bénéficie pas de contrat de travail. Il peut avoir une protection sociale moins avantageuse. Par ailleurs les cotisations sociales sont généralement moins élevées.

Zoom: La création d'une entreprise peut être complexe, surtout sans connaissances juridiques. Pour simplifier le processus, LegalPlace vous offre un tableau comparatif afin de faire le [choix d'un statut juridique](#). De plus, vous pouvez procéder la [création de votre entreprise](#) en ligne avec facilité. En répondant à un questionnaire, nous nous occupons du reste !

Quelles sont les différents statuts juridiques ?

Se lancer dans une aventure entrepreneuriale seule ou à plusieurs nécessite de bien choisir la forme juridique de son entreprise. Il est donc important de comprendre les implications de chaque forme juridique afin de faire un choix éclairé.

Structures juridiques pour les indépendants

L'[entrepreneur individuel](#) qui souhaite monter son entreprise tout seul a le choix entre créer une personne morale ou pas. Ainsi, il a le choix entre la micro-entreprise, l'Entreprise Individuelle, l'EURL et la SASU.

Micro-entreprise

Contrairement aux autres statuts juridiques, la [micro-entreprise](#) ne nécessite pas la **création d'une personne morale**. Toutefois, il existe une séparation automatique entre les patrimoines personnel et professionnel. Aussi, la rédaction de statuts n'est pas nécessaire.

La micro-entreprise

Associés	Le micro entrepreneur
Responsabilité de l'associé	Illimitée
Dirigeant	Le micro-entrepreneur
Responsabilité du dirigeant	Responsabilité civile et pénale
Capital social	Aucun
Régime social	Statut de travailleur non salarié affilié au régime de la sécurité sociale des indépendants Impôt sur les revenus après un abattement forfaitaire.
Imposition des bénéfices	Possibilité de choisir le versement fiscal libératoire (soumis à certaines conditions) Franchise en base de TVA (si seuils de chiffre d'affaires respectés)
Personnes concernées	Entrepreneurs souhaitant bénéficier d'allègements fiscaux, comptables et administratifs.

Attention : Le statut de micro entrepreneur impose des seuils de chiffre d'affaires à respecter notamment 188 700€ pour les activités d'achat/revente et 77 700€ pour les activités de prestation de services. En cas de dépassement des seuils de la micro-entreprise pendant deux années consécutives, la micro-entreprise est automatiquement transféré vers le régime de l'entreprise individuelle.

Entreprise individuelle

L'[Entreprise Individuelle \(EI\)](#) est un statut juridique qui ne crée pas de personnalité juridique distincte de celle de l'entrepreneur. Ce dernier exerce en son nom propre, sans distinction entre sa personne et son entreprise. Les démarches de création sont simples, et la gestion est moins complexe que celle des sociétés.

L'entreprise individuelle

Associés	L'entrepreneur individuel
-----------------	---------------------------

Responsabilité de l'associé	Illimitée
Dirigeant	L'entrepreneur individuel
Responsabilité du dirigeant	Responsabilité civile et pénale
Capital social	Aucun
Régime social	Régime des travailleurs non-salariés
Imposition des bénéfices	Impôt sur le revenu Porteurs de projet souhaitant créer seul et désireux de garder le contrôle de l'entreprise
Personnes concernées	Particulièrement adapté aux activités requérant peu d'investissements financiers et dont les perspectives de développement sont minimales.

A noter : L'entreprise individuelle (EI) et la micro-entreprise sont recommandées pour les entrepreneurs qui envisagent de se lancer seuls dans leur activité.

Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée

L'EURL est une SARL à associé unique. Elle est réglementée par les articles [L 223-1 et suivants du code de commerce](#). Sa création implique la rédaction de statuts et peut entraîner des frais substantiels, notamment pour les annonces légales et les honoraires professionnels.

L'EURL

1 associé

Associés

Personne physique ou morale

Responsabilité de l'associé

Limitée au montant des apports
Attention s'il est aussi gérant, l'associé perd cet avantage en cas de faute de gestion

Dirigeant	1 ou plusieurs gérants personnes physiques. L'associé unique peut en faire partie
Responsabilité du dirigeant	Responsabilité civile et pénale
Capital social	Librement fixé par l'associé en fonction de la taille de l'entreprise et des besoins en capitaux Deux options : <ul style="list-style-type: none">• Le gérant est l'associé unique :Régime des travailleurs non-salariés.
Régime social	<ul style="list-style-type: none">• Le gérant est un tiers : Régime des assimilés-salariés, à savoir le régime général de la sécurité sociale Deux options : <ul style="list-style-type: none">• Associé unique et personne physique : régime des sociétés de personnes avec possibilité d'opter pour l'impôt sur les sociétés, sous certaines conditions.• Associé personne morale : régime de l'impôt sur les sociétés
Imposition des bénéfices	
Personnes concernées	Entrepreneur solitaire

Société par Action Simplifiée Unipersonnelle

La [Société par Action Simplifiée Unipersonnelle \(SASU\)](#) peut être considérée comme une SAS mais avec un actionnaire unique. Elle offre une grande souplesse au [travailleur indépendant](#). En effet, l'actionnaire unique peut définir la gestion et l'organisation de la société par les statuts. Il est possible d'ouvrir une [SASU agricole](#).

La SASU

Associés 1 seul

Responsabilité de l'associé	Limitée à ses apports
Dirigeant	Un président, personne physique ou morale, qui est le représentant légal de la société
Responsabilité du dirigeant	Civile et pénale
Capital social	Fixé librement en fonction de la taille de la société et de ses besoins
Régime social	Le président de la SASU relève du régime général de la sécurité sociale et bénéficie ainsi du statut d'assimilé-salarié IS
Imposition des bénéficiaires	Possibilité de choisir le régime des sociétés des personnes sur 5 ans maximum Convient aussi bien aux artisans qu'aux commerçants et à ceux exerçant une profession libérale
À qui s'adresse ce statut ?	Elle est revanche proscrite pour les professions judiciaires et juridiques ainsi que pour les professions médicales

Voici une vidéo pour mieux comprendre la rédaction des statuts :

Structures juridiques avec plusieurs associés

La société avec plusieurs associés peut prendre plusieurs formes. Les connaître permet de choisir la forme qui correspond à vos objectifs.

Société par actions simplifiée

La Société par Actions Simplifiée (SAS), **est caractérisée par une grande flexibilité de structuration et de fonctionnement**. Elle nécessite un minimum de 2 actionnaires sans qu'il n'y ait un maximum.

La SAS

Associés	Un ou plusieurs associés, personnes physiques ou morales
Responsabilité des associés	Limitée au montant des apports
Dirigeant	Un président, personne physique ou morale qui est le représentant légal de la société
Responsabilité du dirigeant	Civile et pénale
Capital social	Défini librement
Régime social	Le président de la SAS bénéficie du statut d'assimilé-salarié relevant ainsi du régime général de la sécurité sociale IS
Imposition des bénéfices	Possibilité d'opter pour l'IR durant 5 exercices maximum
Personnes concernées	Conseillée pour ceux qui souhaitent jouir d'une grande liberté dans l'organisation de la société

Société à Responsabilité Limitée

La [Société à Responsabilité Limitée \(SARL\)](#) est la forme pluripersonnelle de l'EURL. Il est possible d'avoir jusqu'à 100 associés. En termes fiscaux, la SARL est généralement soumise à l'impôt sur les sociétés (IS), mais peut opter pour l'impôt sur le revenu (IR).

La SARL

Associés	De 2 à 100 associés (personnes physiques ou morales)
-----------------	--

Responsabilité des associés Limitée au montant de leurs apports (sauf en cas de fautes de gestion pour les associés gérants)

Dirigeant Un ou plusieurs gérants personnes physiques, associés ou non

Responsabilité du dirigeant Civile et pénale

Capital social Fixé librement en fonction de la taille de la société et de ses besoins

- **Gérant majoritaire** : régime social des travailleurs indépendants en tant que travailleur non-salarié.

Régime social

- **Gérant minoritaire ou égalitaire** : assimilé-salarié

L'impôt sur les sociétés par défaut

Imposition des bénéficiaires Possibilité d'opter pour l'impôt sur le revenu lors de la création de la société pour une durée de 5 ans

Le statut juridique de SARL est ouvert à tous.

À qui s'adresse ce statut ? Toutefois, il est proscrit pour ceux qui souhaitent exercer des professions de la santé (hors pharmaciens), judiciaires ou juridiques.

Société en Nom Collectif

La [société en nom collectif \(SNC\)](#) se distingue par la responsabilité indéfinie et solidaire de chaque associé envers les dettes de l'entreprise. Par ailleurs, tous les associés **ont la qualité de commerçant**.

La SNC

Associés	Au minimum 2 personnes physiques ou morales
Responsabilité des associés	Responsables indéfiniment et solidairement sur leur patrimoine personnel
Dirigeant	Un ou plusieurs gérants, personnes physiques ou morales, associés ou non
Responsabilité du dirigeant	Responsabilité civile et pénale
Capital social	Fixé librement en fonction de la taille et des besoins de la structure
Régime social	Les gérants comme les salariés bénéficient du statut de travailleurs non-salariés Régime des sociétés de personnes (IR)
Imposition des bénéfices	Possibilité d'opter pour l'impôt sur les sociétés (IS)
À qui s'adresse ce statut ?	Uniquement aux personnes exerçant dans le secteur commercial.

Bon à savoir : Tous les associés d'une SNC ont la qualité de commerçant et relèvent du régime des travailleurs non-salariés.

Société Anonyme

La [Société Anonyme \(SA\)](#), est une société de capitaux adaptée aux grandes entreprises qui envisagent une introduction en bourse.

La SA

2 actionnaires minimum

Associés

7 minimum si la société est cotée en bourse ou sur un système multilatéral de négociation

Responsabilité des associés

Limitée au montant des apports

Dirigeant	Un conseil d'administration (constitué de 3 à 18 actionnaires) et un directeur général désigné parmi eux <i>ou</i> Un directoire et un conseil de surveillance
Responsabilité du dirigeant	Civile et pénale
Capital social	37 000 € minimum (article L224-2 du Code de commerce) Le président du conseil d'administration relève du régime des assimilés salariés.
Régime social	Les autres membres ne perçoivent aucune rémunération et ne sont affiliés à aucun régime social
Imposition des bénéficiaires	Impôt sur les sociétés avec possibilité d'opter temporairement, sous certaines conditions, pour l'impôt sur le revenu dans certains cas
Personnes concernées	Parfait pour lever des fonds

Société en commandite simple

La [Société en Commandite Simple \(SCS\)](#) se caractérise par une distinction entre ses associés: les commandités, qui assument la gestion active de la société, et les commanditaires, qui contribuent financièrement sans implication directe dans la gestion.

La SCS

Associés

Au moins 2 associés, personnes physiques ou morales, dont l'un est le commandité et l'autre le commanditaire

Responsabilité des associés	<ul style="list-style-type: none">• Limitée à leurs apports pour les commanditaires
Dirigeant	Un ou plusieurs gérants, commandités ou non associés
Responsabilité du dirigeant	Responsabilité civile et pénale
Capital social	Librement fixé par les associés Les commandités relèvent du régime des travailleurs non-salariés
Régime social	Les commanditaires relèvent du régime des assimilés-salariés s'ils bénéficient d'un contrat de travail
Imposition des bénéfices	Les bénéfices des commandités sont soumis à l'impôt sur le revenu Les bénéfices des commanditaires sont passibles de l'impôt sur les sociétés
Personnes concernées	Professionnels ayant une activité commerciale avec peu de fonds

Société en commandite par action

La [Société en Commandite par Action \(SCA\)](#) est un statut juridique peu courant qui combine les règles applicables aux SCS et SA.

La SCA

Associés

Au moins 4 associés, dont trois commanditaires et un commandité

Responsabilité des associés	Limitée à leur apport pour les commanditaires et solidaire et illimitée pour les commandités
Dirigeant	Un ou plusieurs gérants choisis parmi les commandités ou des personnes physiques ou morales non associés
Responsabilité du dirigeant	Civile et pénale 37 000 € minimum
Capital social	225 000 € minimum pour les SCA faisant un appel public à l'épargne
Régime social	Travailleur non-salarié affilié au régime social des indépendants
Imposition des bénéficiaires	Soumise de plein droit à l'impôt sur les sociétés
À qui s'adresse ce statut ?	Les grandes entreprises, les groupes de commandités fondateurs souhaitant garder le contrôle de la société, notamment en cas d'offre publique.

Société Civile immobilière

La [Société Civile Immobilière \(SCI\)](#) est une forme juridique utilisée pour la gestion et la détention de biens immobiliers.

La SCI

Associés	2 minimum Les associés sont indéfiniment responsables des dettes contractées par la société
Responsabilité de l'associé	Chaque associé doit s'acquitter des dettes proportionnellement au pourcentage détenu dans le capital social
Dirigeant	Un ou plusieurs gérants, personnes physiques ou personnes morales, associés ou non

Responsabilité du dirigeant	Civile et pénale
Capital social	Librement fixé par les associés <ul style="list-style-type: none">• Du gérant associé : régime social des travailleurs non-salariés.
Régime social	<ul style="list-style-type: none">• Du gérant non associé : régime général de la sécurité sociale
Imposition des bénéfices	IR avec option possible pour l'IS
À qui s'adresse ce statut	Particuliers et professionnels du domaine des activités d'investissements immobiliers

Société civile professionnelle

La [Société Civile Professionnelle \(SCP\)](#) est une forme juridique permettant à des professionnels exerçant une même profession libérale réglementée de s'associer pour exercer en commun.

La SCP

Associés	2 personnes physiques minimum
Responsabilité des associés	Solidaire et illimitée sur leurs biens personnels
Dirigeant	Un ou plusieurs gérants qui doivent obligatoirement être associés
Responsabilité du dirigeant	Responsabilité civile et pénale
Capital social	Aucun capital minimum
Régime social	Les gérants relèvent du régime des travailleurs non-salariés

	Soumise par défaut au régime des sociétés de personnes
Imposition des bénéfices	Possibilité de choisir l'impôt sur les sociétés
À qui s'adresse ce statut ?	Activité libérale à plusieurs

Société coopérative et participative

Les Sociétés Coopératives et Participatives (SCOP) sont des entreprises où les salariés détiennent une part majoritaire du capital et participent activement aux décisions.

La SCOP

Associés	<ul style="list-style-type: none">• SAS : 2 minimum• SARL : entre 2 et 100 personnes• SA : 7 minimum
Responsabilité des associés	Limitée à leur participation au capital
Dirigeant	Gérant élu par les associés
Responsabilité du dirigeant	Civile et pénale
Capital social	30 € minimum en SCOP SARL ou SAS 18 500 € minimum en SCOP SA
Régime social	Les associés et gérants, s'ils sont rémunérés, sont assimilés à des salariés IS au taux normal
Imposition des bénéfices	Si le résultat est dédié à moitié aux salariés et gardé en réserve pour le reste, une exonération d'IS est applicable

Personnes concernées A ceux qui prônent la gestion démocratique et souhaitent que l'entreprise soit au service du salarié

Les sociétés d'exercice libérale

La Société d'Exercice Libéral (SEL) et la société civile professionnelle (SCP) sont parmi les statuts juridiques disponibles pour les professionnels libéraux. La SEL se décline en plusieurs formes :

1. [SELARL](#) (à responsabilité limitée)
2. SELAFA (à forme anonyme)
3. [SELAS](#) (par action simplifiée)

Forme juridique	SELARL	SELAS	SELAFA
Associés	Entre 2 et 100	2 minimum	3 minimum
Responsabilité de l'associé	Limité au montant de leurs apports		
Dirigeant	Un ou plusieurs gérants	Un président et d'autres organes de direction	Un conseil d'administration et un directeur général désigné parmi ses membres <i>ou</i> Un directoire et un conseil de surveillance
Responsabilité du dirigeant	Civile et pénale		
Capital social	Aucun capital minimum		37 000 € minimum

Régime social	<ul style="list-style-type: none"> • Gérants majoritaires : régime social des travailleurs indépendants • Gérants minoritaires et égalitaires : régime général de la sécurité sociale 	Régime général de la sécurité sociale	
Imposition des bénéficiaires	IS avec option possible pour l'IR		IS
Personnes concernées	Professionnels libéraux souhaitant exercer leur activité sous forme de sociétés de capitaux		

Bon à savoir : Si vous envisagez de créer une entreprise, consulter un [conseiller en création d'entreprise](#) peut être bénéfique pour un meilleur choix de statut juridique.

FAQ

Qu'est-ce qu'un statut juridique ?

Le statut juridique d'une entreprise est la structure légale selon laquelle elle est établie et fonctionne. Ce choix revêt une importance capitale lors de la fondation d'une entreprise, car il influence sa configuration interne, ses engagements légaux, son régime fiscal et la responsabilité de ses gestionnaires.

Quelle est la différence entre le statut juridique d'une personne physique et le statut juridique d'une entreprise ?

Le statut juridique d'une personne physique concerne un individu avec ses droits, obligations et responsabilités en tant que personne. Tandis que le statut juridique d'une entreprise concerne la forme légale sous laquelle elle est créée et fonctionne. Alors que la personne physique est une entité naturelle, l'entreprise est une personne morale distincte créée en vue d'exercer une activité précise

Quels sont les statuts juridiques pour un entrepreneur souhaitant se lancer seul ?

L'entrepreneur qui souhaite se lancer seul dispose de 4 statuts juridiques. Il s'agit notamment de la micro-entreprise, de l'Entreprise Individuelle (EI), de l'Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée (EURL), de la Société par Action Simplifiée unipersonnelle (SASU).